

Bourg-en-Bresse, le 23 juin 2022

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme
et des installations classées
Affaire suivie par : Mme Fabienne DE SOUSA
Tél : 04 74 32 78 56
E-mail : fabienne.desousa@ain.gouv.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Projet : « Modifications des conditions d'exploitation du bâtiment 4 du site de BIOMERIEUX situé à Saint-Vulbas, entraînant le passage sous le régime de l'Enregistrement de la rubrique 1510».

Localisation : Parc Industriel de la Plaine de l'Ain - 1150 Avenue des Bergeries – 01150 SAINT-VULBAS

Pétitionnaire : Société BIOMERIEUX

L'autorité environnementale a reçu le dossier le : 20 juin 2022

L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 25 juillet 2022

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

La préfète
Pour la préfète et par délégation,
le chef de bureau,


Charles BROZILLE